



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture de Saint-Pierre

Cabinet
Missions régaliennes

**Arrêté préfectoral n°2571
modifiant l'arrêté n°2027/SG/CAB du 2 octobre 2019
portant modification des membres de la commission consultative de
l'environnement de l'aérodrome de Saint-Pierre - Pierrefonds**

LE PRÉFET DE LA RÉUNION
*Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National de Mérite*

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 147-1 à L. 147-6 et R. 147-1 à R. 147-10 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 571-13 et R. 571-70 à R. 571-80 ;

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté n°2027/SG/CAB du 2 octobre 2019 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Saint-Pierre – Pierrefonds ;

Vu le courriel de la CIVIS du 22 novembre 2021 ;

Vu le courriel de la SPLA Grand Sud du 6 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°CS210129-05 du 3 février 2021 du Comité syndical d'ILEVA ;

Vu le courrier du Conseil départemental du 19 septembre 2021 ;

Vu le courrier du Conseil régional du 30 novembre 2021 ;

Sur proposition du préfet de Saint-Pierre,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n°2027/SG/CAB du 2 octobre 2019 portant création de la commission consultative de l'environnement pour l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds est modifié comme suit :

I – Les représentants des professions aéronautiques

Représentants des usagers

| | | |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|
| Base aérienne : 2 ^{ème} RPIMA | Lieutenant-colonel Yann LE GALL, titulaire | Capitaine Nicolas LETO, suppléant |
|----------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------------|

II – Les représentants des collectivités territoriales

| | | |
|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Commune de Saint-Pierre | Mme Denise HOARAU, titulaire | Mme Patricia TAYLLAMIN, suppléante |
| CIVIS | M. Kichena DAMOUR, titulaire | Mme Mimose SEVERIN, suppléante |
| SPLA Grand Sud | M. Eric DESSE, titulaire | M. Thomas HERRERA, suppléant |
| ILEVA | M. Jacquet HOARAU, titulaire | Mme Denise HOARAU, suppléante |
| Conseil départemental | Mme Béatrice SIGISMEAU, titulaire | Mme Thérèse FERDE, suppléante |
| Conseil régional | M. Normane OMARJEE, titulaire | M. Fabrice HOARAU, suppléant |

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2027/SG/CAB du 2 octobre 2019 restent inchangées.

Article 3 : Le sous-préfet de Saint-Pierre est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie est adressée à l'ensemble des organismes, collectivités territoriales, associations et administrations représentés à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Saint-Pierre Pierrefonds.

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Saint-Pierre, le 10 DEC 2021

Le sous-préfet de Saint-Pierre,



Lucien GIUDICELLI